

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Ucel - Marquage au sol des routes communales.**

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Ucel relatif au marquage au sol des routes communales d'Ucel ;

Vu les précédentes délibérations du conseil communautaire n° 27052021-05, 29062021-02, 29062021-03, 29062021-04 relatives à l'octroi d'aides à l'investissement de la commune d'Ucel ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 25 janvier 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne le marquage au sol des routes communales qui s'est fortement dégradé, ce qui peut engendrer des problèmes de sécurité des usagers.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 250 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 6 500 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 3 250 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel d'un montant initial de 214 269 € et dont le solde disponible avant ce dossier est de 182 429.28 €.

(le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établira à 179 179.28 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 3 250 € amortissable sur 15 ans dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Ucel pour financer le au marquage au sol des routes communales d'Ucel ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel initialement de 214 269.00 €, sur le compte 2041412.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 février 2022  
Le Président, Max TOURVIEILHE

